

(A)

REFONTE

DES

ORDRES EN CONSEIL

DU

CANADA

ORDONNÉE PAR SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
EN CONSEIL.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN,
IMPRIMEUR DES LOIS (POUR LE CANADA) DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ
LA REINE.
ANNO DOMINI, 1890.

